

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Remise aux autorités de la République socialiste du Vietnam d'un tambour Dong Son saisi par la Douane

Paris, le 10 septembre
2026



A l'occasion de la visite officielle en France de M. Tô Lâm, Secrétaire général du Parti communiste vietnamien et Président de la République socialiste du Vietnam, Mme Catherine Pégard, ministre de la Culture, en présence de représentants de la direction générale des douanes et droits indirects et du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, a remis aux autorités vietnamiennes un tambour en bronze de la culture Dong Son. Ce tambour cérémoniel, datant de plus de deux mille ans, est un objet emblématique de l'âge du Bronze en Asie du Sud-Est, lié aux savoir-faire métallurgiques de cette civilisation et à l'histoire du Vietnam.

Ce bien culturel vietnamien avait été saisi par les douaniers de l'aéroport Saint-Jacques de Rennes en août 2014. Le musée des Beaux-Arts de Rennes en avait reçu la garde en novembre 2015; et avait veillé à sa conservation et à sa restauration. En 2026, les autorités vietnamiennes ont manifesté leur intention de se voir remettre le tambour Dong Son ; cette demande a été acceptée par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, le ministère de la Culture et la Douane française. La cérémonie organisée ce jour au ministère de la Culture a ainsi permis de remettre officiellement ce bien culturel aux autorités vietnamiennes, représentées par M. Ta Quang Dong vice-Ministre de la culture, des sports et du tourisme, en présence de Mme Ngo Phuong Ly, épouse du Secrétaire général du Parti communiste vietnamien et Président de la République socialiste du Vietnam.

Cette remise d'un bien culturel vietnamien témoigne de la qualité des relations diplomatiques et culturelles entre la France et la République socialiste du Vietnam. Elle illustre également l'excellence de la coordination entre les services de l'Etat, mobilisés dans la lutte contre le trafic illicite de biens culturels. La France est pleinement engagée dans la protection du patrimoine culturel mondial et agit pour faire respecter l'application des conventions internationales relatives à la circulation des biens culturels, notamment la Convention UNESCO de 1970.

POUR ALLER PLUS LOIN

* **Album photo :**

<https://www.flickr.com/photos/douanefrance/sets/72177720335487940/>

* Remise de dents de dinosaure aux autorités marocaines :

Vidéo : <https://we.tl/t-O3y98jVf2S6iv99Q>

Photo : [Lien de téléchargement unique | WeTransfer](#)

* **Lien vers le CP sur la saisie des dents de Dinosaures : à compléter**

<https://www.douane.gouv.fr/sites/default/files/2025-02/14/CP-9-dents-dinosaures.pdf>

* **Lien vers le CP sur la remise d'un squelette de Tarbosaurus Bataar aux autorités mongoles**

<https://www.douane.gouv.fr/sites/default/files/2025-12/08/CP-Amelie-de-Montchalin-remet-aux-autorites-de-Mongolie-un-squelette-de-Tarbosaurus-Bataar.pdf>

* **Lien vers le CP sur la remise du tambour aux autorités vietnamiennes du Ministère de la Culture**

[Remise aux autorités de la République socialiste du Vietnam d'un tambour Dong Son saisi par la Douane | Ministère de la Culture](#)

* **bilan de la douane** https://www.douane.gouv.fr/sites/default/files/2026-02/19/Bilan_Douane_2025.pdf

Visuels libres de droits sous réserve d'indiquer le crédit : DOUANE FRANÇAISE

Contact presse :

Service de presse de la douane : Tél 01 57 53 42 11 / 4318 / 4718 / 4714 / 4889
presse@douane.finances.gouv.fr